



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### Province du Québec

### Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 1er juin 2020 à 15 h 25 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée par visioconférence sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire, présent physiquement.

M. Steve Robitaille est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste physiquement à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

### Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 juin 2020.
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.
5. DIRECTION GÉNÉRALE
  - 5.1 Avis de motion – règlement n°471-2020 – Règlement sur les animaux
  - 5.2 Octroi de contrat –Proanima – gestion animalière
  - 5.3 Nomination – autorité compétence – application du règlement n°471-2020
  - 5.4 Autorisation d'accès – 60e Rue Est
6. FINANCES
  - 6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe - Faits saillants
  - 6.2 Dépôt – rapport de transferts budgétaires
  - 6.3 Aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain
  - 6.4 Aide financière – marché Venise – service de sécurité
  - 6.5 Ouverture des enveloppes budgétaire – fonds de roulement – projets 2020
  - 6.6 Appropriations – surplus non-affecté
  - 6.7 Demande de caution – MRC Haut-Richelieu – projet de fibre optique
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur – mai 2020



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Adoption – modifications aux schémas de couverture de risques

8.2 Autorisation – partage de fréquence radio – Municipalité de Saint-Sébastien

### 9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

9.2 Octroi de contrat – service d'inspection - Gestim Inc.

9.3 Nomination – autorité compétente – application des règlements d'urbanisme

### 10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC

10.1 Octroi de contrat – Roberts & Cie Ltée

10.2 Octroi de contrat – Tetra Tech – plan directeur eaux usées – secteur ouest

### 11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11.1 Autorisation de signature – contrats marché public

### 12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

12.1 Autorisation de signature – entente avec J. Gagné Excavation – matière organique

12.2 Embauche – Heidi Brodeur

12.3 Octroi de contrat – Kalitec Inc. – pancartes directionnelles

12.4 Octroi de contrat – XX – pavage

12.5 Octroi de contrat – B. Frégeau & Fils Inc. - pumphtrack

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

### 14. COMPTES DU MOIS

14.1 Déboursés du mois de mai 2020

### 15. PÉRIODE DE QUESTION

### 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



11919-06-01

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 1er juin 2020 à 15 h 25 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée par visioconférence sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin et Michel Vanier formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire, présent physiquement.

M. Steve Robitaille est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste physiquement à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020, 418-2020 du 7 avril 2020, 460-2020 du 15 avril 2020, 478-2020 du 22 avril 2020, 483-2020 du 29 avril 2020, 501-2020 du 6 mai 2020, 509-2020 du 13 mai 2020, 531-2020 du 20 mai 2020 et 544-2020 du 27 mai 2020 qui ont prolongé l'état d'urgence sanitaire ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui vient abroger l'arrêté 2020-004 pour reconduire le droit au conseil de siéger en l'absence du public et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance publique par tout moyen de communication en autant que celle-ci puisse être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte unanimement que la présente séance soit tenue à l'absence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE Monsieur, Landry, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 15 h 25.

### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11920-06-01

#### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er juin 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er juin 2020.

**3 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance ordinaire étant à huis clos, il n'y a aucune période de questions.

**4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

11921-06-01

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

**5 DIRECTION GÉNÉRALE**

5.1 Avis de motion – règlement n°471-2020 – Règlement sur les animaux

Le maire M. Jacques Landry dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement n° 471-2020 sur les animaux.

11922-06-01

5.2 Octroi de contrat –Proanima – gestion animalière

CONSIDÉRANT le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités municipales qui découlent de ce règlement provincial ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une gestion animalière de manière professionnelle afin d'assurer la sécurité des employés, des individus et des animaux.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de gestion animalière à l'organisme Proanima pour une durée de 5 ans au coût annuel de 13 416,84 \$ plus les taxes applicables, le tout, selon les conditions stipulées dans le contrat de service.

D'AUTORISER le paiement pour l'année 2020 au montant de 7 525,47 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire-suppléant et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de service.

11923-06-01

5.3 Nomination – autorité compétence – application du règlement n°471-2020



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'organisme Proanima pour la gestion animalière du territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement n°471-2020 déposé en séance tenante et son règlement qui sera adopté lors d'une prochaine séance publique.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Michel Vanier et résolu à l'unanimité

DE NOMMER l'organisme Proanima ainsi que toute personne exerçant la fonction d'inspecteur municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec en tant qu'autorité compétente dans l'application du règlement n°471-2020 qui entrera en vigueur prochainement.

11924-06-01

### 5.4 Autorisation d'accès – 60e Rue Est

CONSIDÉRANT que les propriétés situées sur la Pointe Jameson possèdent un ou plusieurs droits de passage déterminé par des servitudes spécifiques ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire du droit de passage ;

CONSIDÉRANT que la gestion du droit de passage de la 60e Rue Est est problématique depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que des nouvelles mesures ont été mises en place pour que la Municipalité puisse assurer une meilleure gestion de la mise à l'eau des embarcations et éviter de générer des nuisances pour les propriétés environnantes.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un droit d'accès à l'eau par la 60e Rue Est à tous les résidents de la Pointe Jameson selon les modalités du contrat de prêt de clé en annexe de la présente résolution ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats pour l'accès à l'eau.

## 6 FINANCES

### 6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe - Faits saillants

Le conseil municipal de Venise-en-Québec prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport financier 2019 consolidé.

Le maire présente les faits saillants du rapport financier comme suit :

- Revenus de fonctionnement 4 275 527 \$ ;
- Dépenses de 3 901 153 \$ ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- Remboursement de la dette de 444 226 \$ ;
- Surplus de fonctionnements de l'exercice 944 909 \$

6.2 Dépôt – rapport de transferts budgétaires

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de transfert budgétaire pour le mois de mai 2020 par le directeur général secrétaire-trésorier.

11925-06-01

6.3 Aide financière – S.I.T.E du Lac Champlain

CONSIDÉRANT le projet de refonte du site web de la S.I.T.E du Lac Champlain ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE BONIFIER l'aide financière de l'exercice 2020 d'un montant de 25 000 \$.

11926-06-01

6.4 Aide financière – marché Venise – service de sécurité

CONSIDÉRANT que le contexte pandémique a mené le gouvernement à décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a apporté une pression accrue auprès des services essentiels dans la gestion des mesures d'hygiène ;

CONSIDÉRANT que le marché de Venise a dû procéder à l'embauche d'un gardien de sécurité sur une base contractuelle.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière d'un montant de 5 200 \$ au marché Venise.

11927-06-01

6.5 Ouverture des enveloppes budgétaires – fonds de roulement – projets 2020

CONSIDÉRANT les nombreux projets pour l'année 2020 qui prennent leur source de financement dans le fonds de roulement ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'ouverture des enveloppes budgétaires au fonds de roulement pour l'exercice 2020 pour les projets suivants :

Vidange des boues (2020) - 2e partie : 30 000,00 \$

Réparation PP3 - mécanique seulement (2020) : 50 000 \$

Pump Track (2020) : 35 000,00 \$

Pavage rue - 23e, 24e, 34e (2020) : 30 000,00 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2021.

11928-06-01

**6.6 Transferts budgétaires – surplus non affecté**

CONSIDÉRANT le remboursement lié aux modalités de l'entente de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau Henryville-Venise, lesquelles viennent partager le coût de fonctionnement sur la consommation réelle ;

CONSIDÉRANT que lesdites sommes proviennent des utilisateurs d'eau de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que, par principe d'équité, il importe de réserver ces sommes pour les utilisateurs d'eau du territoire de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire aussi d'utiliser le poste budgétaire d'excédent affecté lié au remboursement sur les matières résiduelles relatif au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE TRANSFÉRER les sommes de la manière suivante :

| DE               |               | VERS             |              |
|------------------|---------------|------------------|--------------|
| Poste budgétaire | Montant       | Poste budgétaire | Montant      |
| 59-110-10        | 498 200.34 \$ | 59-131-10        | 441 419 \$   |
|                  |               | 59-131-12        | 56 781.34 \$ |

11929-06-01

**6.7 Appropriation – surplus affecté – compteur d'eau**

CONSIDÉRANT l'achat des compteurs d'eau entérinée par la résolution 11855-03-02 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser les sommes affectées provenant du remboursement de la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau Henryville-Venise ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE S'APPROPRIER les sommes de la manière suivante :

| DE               |             | VERS             |              |
|------------------|-------------|------------------|--------------|
| Poste budgétaire | Montant     | Poste budgétaire | Montant      |
| 59-131-10        | 97 876.61\$ | 03-510-10-000-00 | 97 876.61 \$ |





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



11930-06-01

6.8 Demande de caution – MRC Haut-Richelieu – projet de fibre optique

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a fait des approches au niveau de la desserte pour son territoire auprès de Développement Innovations Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Venise en Québec accepte la proposition de Développement Innovations Haut-Richelieu d'installer sur l'ensemble de son territoire la fibre optique ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec avait adhéré aux projets 31476 PIFO – Haut-Richelieu et 31481 PIFO – Noyan qui était subventionné par Industrie Canada, le tout en vue de la réalisation de la construction en fibre optique d'une partie de son territoire au montant de 74 010 \$ comme il a été résolu par la résolution 13805-15 de la MRC du Haut-Richelieu ;

Considérant le montant déjà cautionner ainsi que le montant additionnel ceci portera la responsabilité a un maximum de 774,010 \$ de la caution, qui est prise en charge par la MRC du Haut-Richelieu, s'il y avait défaut de la part de Développement Innovations Haut-Richelieu ;

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER à la MRC du Haut-Richelieu d'augmenter de 700,000\$ sa responsabilité de caution pour donner suite au projet de terminer la construction sur son territoire de l'infrastructure de fibre optique ;

DE DEMANDER que la MRC du Haut-Richelieu fasse les démarches nécessaires afin que celle-ci cautionne Développement Innovations Haut-Richelieu pour ce projet.

### 7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt - rapport inspecteur – mai 2020

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er mai au 31 mai 2020.

### 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11931-06-01

8.1 Adoption – modifications aux schémas de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 30 et 20 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q.,C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération modifiée au ministre de la Sécurité publique pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit procéder à l'adoption des modifications et du plan de mise en œuvre prévu pour leur territoire respectif ;





**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de Venise-en-Québec ont pris connaissance du contenu des modifications et du plan de mise en œuvre du projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier ;

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec adopte les modifications et le plan de mise en œuvre intégré au projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de deuxième génération ;

DE TRANSMETTRE la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

11932-06-01

8.2 Autorisation – partage de fréquence radio – Municipalité de Saint-Sébastien

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien ne bénéficie plus de la couverture des fréquences radio de la Municipalité d'Henryville ;

CONSIDÉRANT que le service incendie de la Municipalité de Venise-en-Québec est en entraide automatique pour desservir la Municipalité de Saint-Sébastien ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien est en cours de démarche auprès d'Industrie Canada pour implanter sa propre fréquence radio ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pallier à la couverture en attendant que la Municipalité de Saint-Sébastien puisse être autonome en matière de communication.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur du service incendie à faire les démarches nécessaires pour que la Municipalité de Saint-Sébastien puisse utiliser temporairement la fréquence radio du service incendie de Venise-en-Québec jusqu'à ce que la Municipalité de Saint-Sébastien possède sa propre fréquence.

## 9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11933-06-01

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 282, 51e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- 215, 25e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire ;
- 210, 34e Rue Ouest – construction bâtiment accessoire ;
- 536, avenue Missisquoi – construction bâtiment principal.

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

11934-06-01

9.2 Octroi de contrat – service d'inspection - Gestim Inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préserver une image de marque à Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'efforts sont déployés par la Municipalité pour assurer un aménagement public attrayant et propre ;

CONSIDÉRANT que chaque citoyen est responsable d'entretenir sa propriété en respect des règlements de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que sa réglementation en matière de nuisance et d'urbanisme soit respectée.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat de service d'inspection à la firme Gestim Inc., le tout selon les modalités définies dans l'offre de service du 28 mai, pour un montant maximal de 24 000 \$ pour l'année 2020.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de service avec la firme Gestim Inc.

11935-06-01

9.3 Nomination – autorité compétente – application des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a confié un mandat à la firme Gestim Inc. pour le service d'inspection municipale ;

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE NOMMER M. Noé Bünzli pour qu'il soit autorisé, en tant que fonctionnaire désigné, à agir à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et de responsable de l'émission des permis.

10 ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



11936-06-01

10.1 Octroi de contrat – Roberts & Cie Ltée

CONSIDÉRANT les travaux mécaniques requis à la station de pompage 3 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à deux appels d'offres par invitation ;

CONSIDÉRANT que la soumission de Roberts & Cie Ltée est la plus basse ;

CONSIDÉRANT que 39% des coûts sont payés par la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la firme Roberts & Cie Ltée pour la réparation du poste de pompage 3 au coût de 39 500 \$ plus les taxes applicables.

11937-06-01

10.2 Octroi de contrat – Tetra Tech – plan directeur eaux usées – secteur ouest

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter de plan directeur d'eaux usées pour mieux planifier les investissements ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre en compte la capacité de développement naturel de la Municipalité dans son ensemble.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat d'élaboration du plan directeur d'eaux usées du secteur ouest à la firme Tetra Tech au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables.

**11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

11938-06-01

11.1 Autorisation de signature – contrats marché public

CONSIDÉRANT la résolution 11859-03-02 autorisant la responsable des loisirs, de la culture et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats avec les commerçants du marché public ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir les clauses portant sur les heures d'ouvertures du marché ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité du marché public.

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la responsable des loisirs, de la culture et des communications à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats annuels modifiés et/ou les avenants à intervenir avec les commerçants.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



**12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

11939-06-01 12.1 Autorisation de signature – entente avec J. Gagné Excavation – matière organique

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer des matières organiques et naturelles de se retrouvant sur l'espace public municipal ;

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de service avec J. Gagné Excavation concernant la disposition des matières organiques et naturelles de la Municipalité.

11940-06-01 12.2 Embauche – Heidi Brodeur

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre supplémentaire relatif à l'entretien estival.

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER Heidi Brodeur à titre d'étudiante à la voirie pour un montant de 15\$/h, et ce, à partir du 1er juin 2020.

11941-06-01 12.3 Octroi de contrat – Daudi Pavage Excavation

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait une demande auprès de la députée provinciale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - sous-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux de prolongement de réseau, le conseil avait décidé de reporter le pavage à l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT que les prix actuels du marché pour le bitume sont très compétitifs.

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Daudi Pavage Excavation pour procéder à une couche de base sur la 22e Avenue Ouest, 23e Avenue Ouest/34e Rue Ouest et 24e Avenue Ouest pour un montant de 27 624.06 \$ plus les taxes applicables.

11942-06-01 12.4 Octroi de contrat – B. Frégeau & Fils Inc. – pumphtrack

CONSIDÉRANT l'aide financière de Loisir et sport Montérégie que la Municipalité a reçue dans le cadre du projet de construction d'un Pumphtrack ;

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'OCTROYER el contrat à la firme B. Frégeau & Fils Inc. pour la construction d'un Pumptrack pour un montant 15 500 \$ plus les taxes applicables.

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

**14 COMPTE DU MOIS**

11943-06-01

**14.1 Déboursés du mois de mai 2020**

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de mai 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 262 081,16 \$ tel qu'indiqué à l'annexe 1.

**15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance ordinaire étant à huis clos, il n'y a aucune période de questions.

11944-06-01

**16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour de la séance étant épuisé. Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée du 1<sup>er</sup> juin 2020 à 15 h 50.

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-  
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Frédéric Martineau  
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION  
PAR LE CONSEIL.**



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### ANNEXE 1

| CHÈQUES    | FOURNISSEURS                             | MONTANT       |
|------------|--|---------------|
| <u>MAI</u> |  |               |
| C2000192   | S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN                | - \$          |
| C2000193   | AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC | 10 577,00 \$  |
| C2000194   | BERRARD INSPECTIONS                      | 7 588,67 \$   |
| C2000195   | CARDIO CHOC                              | - \$          |
| C2000196   | CENTRE HI-FI GROUPE SELECT ST-JEAN       | 862,30 \$     |
| C2000197   | COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC                | 104 775,00 \$ |
| C2000198   | GARAGE YVES ST-LAURENT                   | 97,52 \$      |
| C2000199   | GAGNÉ MARTIN                             | 6,72 \$       |
| C2000200   | MISSION COMMUNICATIONS, LLC              | 307,11 \$     |
| C2000201   | SAUVE-GARDE NATURE                       | 80,00 \$      |
| C2000202   | BUNKER FIRE & SAFETY INC                 | 399,00 \$     |
| C2000203   | CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE   | 89,68 \$      |
| C2000204   | COPARDÈS CANADA INC.                     | 330,00 \$     |
| C2000205   | DRUIDE INFORMATIQUE INC.                 | 124,17 \$     |
| C2000206   | EMRN                                     | 1 565,96 \$   |
| C2000207   | GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR            | 338,66 \$     |
| C2000208   | JAGUAR MÉDIA                             | 327,68 \$     |
| C2000209   | MARTECH INC.                             | 1 454,32 \$   |
| C2000210   | SUPER SOIR                               | 1 076,28 \$   |
| C2000211   | ARTICLES PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS      | 80,48 \$      |
| C2000212   | LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES               | 131,91 \$     |
| C2000213   | C. LA. SOLUTION                          | 160,97 \$     |
| C2000214   | HODGSON, THOMAS                          | 459,90 \$     |
| C2000215   | ICARIUM GROUPE CONSEIL INC.              | 2 615,68 \$   |
| C2000216   | LOCATEQ                                  | 423,69 \$     |
| C2000217   | MARTECH INC.                             | 865,19 \$     |
| C2000218   | MOTO SPORT G&L                           | 349,35 \$     |
| C2000219   | RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON            | - \$          |
| C2000220   | AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC | 2 512,21 \$   |
| C2000221   | BOIVIN & GAUVIN                          | 241,45 \$     |
| L2000147   | DESJARDINS SERVICE DE PAIE               | - \$          |
| L2000148   | LALONDE NICOLE                           | 62,50 \$      |
| L2000149   | PITNEY BOWES                             | - \$          |
| L2000150   | SIMCO                                    | - \$          |
| L2000151   | AUDETTE DANIEL                           | 35,00 \$      |
| L2000152   | BC2 GROUPE CONSEIL INC.                  | 8 048,25 \$   |
| L2000153   | ETHIER AVOCATS INC.                      | 423,23 \$     |
| L2000154   | HYDRO QUÉBEC                             | 8 306,32 \$   |
| L2000155   | LALONDE NICOLE                           | 35,00 \$      |
| L2000156   | LANGEVIN PAULE                           | 35,00 \$      |
| L2000157   | PAPETERIE COWANSVILLE                    | 103,47 \$     |
| L2000158   | PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD                | 150,18 \$     |
| L2000159   | TÉLUS                                    | 128,59 \$     |
| L2000160   | XITTEL INC.                              | 183,79 \$     |
| L2000161   | MINISTÈRE DU REVENU (TPS-TVQ PAYABLE)    | 3 334,45 \$   |
| L2000162   | LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR           | 281,04 \$     |
| L2000163   | BORDO, LANA                              | 600,00 \$     |
| L2000164   | DESJARDINS                               | 150,00 \$     |
| L2000165   | EUROFINS / ENVIRONEX                     | 689,28 \$     |
| L2000166   | G.M.A.C.                                 | 518,26 \$     |
| L2000167   | HYDRO QUÉBEC                             | 5 952,67 \$   |
| L2000168   | L'HOMME ET FILS ENR                      | 2 521,25 \$   |
| L2000169   | LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE   | 1 948,03 \$   |
| L2000170   | PAPETERIE COWANSVILLE                    | 505,89 \$     |
| L2000171   | PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD                | 141,37 \$     |
| L2000172   | PUROLATOR INC.                           | 59,63 \$      |
| L2000173   | TÉLÉBEC LTÉE                             | 130,26 \$     |
| L2000174   | TETRA TECH QI INC.                       | 1 423,41 \$   |
| L2000175   | CHOINIÈRE & MORIN INC.                   | 19 903,49 \$  |
| L2000176   | CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.           | 1 580,91 \$   |
| L2000177   | FERME BELLE-MANA                         | 1 523,42 \$   |
| L2000178   | MARCHÉ VENISE                            | 877,53 \$     |
| L2000179   | SIMCO                                    | 622,59 \$     |
| L2000180   | LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR           | 284,27 \$     |
| L2000183   | DESJARDINS SERVICE DE PAIE               | 338,43 \$     |
| L2000185   | M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU                 | 21 774,41 \$  |
| L2000186   | SERVICE DE CARTES DESJARDINS             | 1 231,83 \$   |
| L2000187   | SIMCO                                    | 3 528,01 \$   |
| L2000189   | HYDRO QUÉBEC                             | 2 081,04 \$   |
| L2000190   | M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU                 | 282,41 \$     |
| L2000191   | PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD                | 139,18 \$     |
| L2000192   | PUROLATOR INC.                           | 15,55 \$      |
| L2000193   | TÉLUS                                    | 128,59 \$     |
|            | SOUS-TOTAL:                              | 227 919,43 \$ |
|            | SALAIRES AU 23-05-2020                   | 34 161,73 \$  |
|            |  | 262 081,16 \$ |